

## Queue de poisson

**L'INDUSTRIE** de la pêche néerlandaise peut dire merci à Bruxelles. Au cœur de l'été, en toute discrétion, la Commission européenne a autorisé, en mer du Nord, les bateaux qui pratiquent une technique de pêche ultra-destructrice à venir remplir leurs cales au ras des côtes. Fini, donc, l'interdiction qui empêchait depuis 1989 les adeptes de la « senne danoise » de ratisser dans la zone côtière dite « des 12 milles nautiques », où se reproduisent les poissons et où grandissent les juvéniles.

Comme « Le Canard » (28/4) l'a raconté, cette charmante technique de pêche dont raffole la flotte batave est assez radicale. Les poissons sont rabattus par des câbles vibrateurs dans un piège de 2 km<sup>2</sup>. Là où passe une senne danoise, plus rien ne frétille pendant une semaine. Le cadeau fait par Bruxelles tient à l'ajout de quelques lignes dans le règlement qui fixe les techniques de pêche autorisées dans les eaux européennes.

Lorsque, au début du mois, l'ONG Bloom, spécialisée dans la protection des milieux marins, a repéré l'entourloupe, il était déjà trop tard. Ledit règlement était publié depuis le 15 juillet. Pour le salut des poissons, il aurait fallu qu'un Etat membre ou un

député européen dépose un recours en annulation avant le 16 septembre. Las, malgré les alertes de l'ONG, personne n'a bougé. Pas même notre ministre de la Mer, Annick Girardin, aux abonnés absents. La France a pourtant un bout de ses côtes en mer du Nord, que les chalutiers néerlandais, longs pour certains de 40 mètres, vont désormais pouvoir ravager avec la senne danoise. Une arête dure à avaler pour les pêcheurs tricolores.

« En cédant à l'intense lobbying de la pêche industrielle néerlandaise, la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche au sein de la Commission européenne donne l'impression d'être une succursale des Pays-Bas », s'agace Frédéric Le Manach, le directeur scientifique de Bloom. C'est aussi avec la bénédiction de Bruxelles que les bateaux néerlandais ont pu, sous le couvert de l'expérimentation, pratiquer pendant vingt-trois ans la pêche électrique, officiellement interdite en Europe. En juillet, lorsque la Cour de Justice de l'Union européenne a enfin débranché la flotte néerlandaise, la centaine de chalutiers accros à l'électropêche s'est illico tournée vers... la senne danoise. De là à dire que, pour eux, Bruxelles est tout ouïe...